COMPTE-RENDU DE RÉUNION





N/Réf.: 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : Révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne

Lieu de la réunion : Mairie de Mougins Date de la réunion : 18/06/2018 (14h30)

Date d'établissement du compte-rendu : 27/06/2018

Nom / Rôle1	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
GALY Richard, Maire	Mairie de Mougins	х			х			
ULIVIERIE Christophe, DGS	Mairie de Mougins	х			х			ulivieriedgs@villedemougins.co
LATY Eric, DST	Mairie de Mougins	х			х			
LAPORTE Cécile, urbanisme	Mairie de Mougins	х			х			urbanismeclaporte@villedemou
ZERBINI Françoise, planification urbaine	Mairie de Mougins	х			х			fzerbini@villedemougins.com
MOLINIER Fabrice	DDTM06	х			х	04 93 72 75 18		fabrice.molinier@alpes- maritimes.gouv.fr
CASTILLON Olivier	DDTM06	х			х	04 93 72 74 18		olivier.castillon@alpes- maritimes.gouv.fr
LEFEBVRE Léa	DDTM06	х			х			lea.lefebvre@alpes- maritimes.gouv.fr
MONACO Mathieu	SUEZ	Х			х	04 42 93 65 10		mathieu.monaco@suez.com
ROPERT Matthieu	SUEZ			х		04 42 93 65 10		matthieu.ropert@suez.com
DECONNINCK Aurélien	SUEZ			х	×	04 42 93 65 10		aurelien.deconninck@suez.com

OBJET DE LA REUNION:

Réunion de phase 2 sur les enjeux dans le cadre de la procédure de révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne – Commune de Mougins.

Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

COMPTE-RENDU DE RÉUNION





COMPTE RENDU DE LA REUNION

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des enjeux sur la commune établie par SUEZ. Les points supplémentaires abordés lors de cette réunion sont les suivants :

Carte des enjeux :

Sur le vallon du Ferrandou, projet de ZAD sur le secteur des Breguières, pour le moment on reste sur un zonage en ZPPU. A voir les aléas si modification en AZU.

Sur la Grande Frayère, en aval de la Bastide du Moulin de Mougins, la parcelle classée en ZPPU est passé en AZU.

Le camping est passé en ZPPU.

Vallon de la Gippière, les parcelles restent en ZPPU.

En amont du Coudouron (Petite Frayère), les parcelles à proximité de l'Avenue de Tournamy en ZPPU passent en AZU.

Les parcelles classées en ZPPU du vallon d'Aussel restent comme identifiées même si il existe un projet d'écovillage.

Les parcelles ZPPU entre l'avenue Saint-Martin, du chemin de la Plaine et de la pénétrante Grasse-Cannes passent en AZU après validation sur terrain avec la DDTM.

Identification des projets :

Projet d'école Rue Fontvieille, la parcelle ZPPU passe en AZU.

Règlement du zonage réglementaire :

Projet de règlement sur l'ensemble des communes du PPRi

Le règlement est en cours d'élaboration par la DDTM06. Il permettra notamment l'évolution urbaine dans les secteurs rouges en CU.

IMP 311/1 N° de l'affaire : 17MAX067 PPRI SIAGNE Page 2/2